

REPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de CHENERAILLES

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de **CHENERAILLES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. VERDIER Alexandre, Maire**.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Étaient présents : M. Alexandre VERDIER, Mme Laëtitia LUQUET (arrivée à 19h40), M. Antoine GALINDO, Mme Marie-Thérèse HENAULT-CORBRION, M. Michel AUFORT, Mme Stéphanie GUIOMAR, M. Yves GROS, Mme Sandrine BERNARD, M. Michel REMARS, M. Michel ALANORE, Mme Michèle MAUME.

Absentes : Mme Marie DEBELLUT, Mme Marine PAROT.

Absent ayant donné pouvoir : M. Cyril BARACHY à Mme Michèle MAUME.

Secrétaire : Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Antoine GALINDO pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité par 9 voix pour et 2 abstentions (absents lors de la séance).

Ordre du jour :

- 01 - Autorisation de recruter des Agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier.
- 02 - Missions de Coordonnateur Sécurité et Protection de la santé (CSPS) et Contrôle Technique – Travaux aménagement réfectoire.
- 03 - Devis diagnostic Amiante et Plomb avant travaux – Aménagement réfectoire.
- 04 - Parcours sportif - Devis.
- 05 - Devis aménagement ancienne Poste – Accueil projet « Bateau libre ».
- 06 - Jardin du souvenirs - Devis
- 07 - Don d'une bande de terrain « chemin du Chatelard »
- 08 - Demande de Subvention exceptionnelle « Concours chevaux de trait » - Syndicat des éleveurs de chevaux de trait.
- 09 - Convention Territoriale Globale – CAF
- 10 - Remplacement photocopieur - Devis
- 11 - Enfouissement des lignes France Télécom « Rue Alcide Sarre » - Devis

Délibération n°MA-DEL-2025 - 20 : Autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Conseil municipal de CHENERAILLES

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir remplacement d'Agents en congés ;

Sur le rapport de **Monsieur le Maire** et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'Agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} juillet 2025.

Ces Agents assureront des fonctions d'Adjoint Technique et surveillant de baignade, relevant de la catégorie C, à temps complet et/ou non complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget. La rémunération sera déterminée par l'Autorité territoriale selon les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade d'Adjoint Technique.

VOTE : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2025- 21 : Missions de Coordonnateur Sécurité et Protection de la santé (CSPS) et Contrôle Technique (CT) - Travaux aménagement d'un réfectoire dans un bâtiment communal

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour les travaux d'aménagement du réfectoire, il est nécessaire de retenir les entreprises chargées des missions CSPS et CT.

Pour la mission CSPS : Bureau Véritas à Limoges : 4 025 € HT
APAVE à Domérat : 2 160 € HT

Pour la mission CT : SOCOTEC à Limoges : 5 500 € HT
QUALICONSULT à Limoges : 4 740 € HT
APAVE à Domérat : 2 475 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis d'APAVE à Domérat pour un montant de 2 160 € 00 HT pour la mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la santé (CSPS).
- Accepte le devis d'APAVE à Domérat pour un montant de 2 475 € 00 HT pour la mission Contrôle Technique (CT)

- Autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

VOTE : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2025- 22 : Devis Diagnostic Amiante et Plomb avant travaux - Aménagement d'un réfectoire dans un bâtiment communal.

Par délibération n°MA-DEL-2024-02 en date du 02 février 2025, la Commune de Chénérailles a adhéré au groupement de commandes porté par le Syndicat Est Creuse Développement pour la réalisation de diagnostics immobiliers réglementaires sur les logements communaux.

De ce fait, Monsieur le Maire a contacté le Syndicat est creuse pour la réalisation d'un devis diagnostic amiante et plomb avant travaux dans le cadre de nos travaux d'aménagement d'un réfectoire dans un bâtiment communal.

Un devis a été sollicité auprès de L'entreprise AC Environnement de Haute-Vienne pour effectuer les diagnostics. Il s'élève à 827 € 00 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis présenté par l'Entreprise AC Environnement pour un montant de 827 € 00HT
- Autorise le Maire à signer ce document.

VOTE : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2025- 23 : Parcours de santé - Devis.

Le parcours de santé, mis en place en 1988 à la forêt de Chénérailles, a perdu de sa sécurité et est devenu dangereux.

Madame Michèle MAUME, en charge du dossier, présente des devis pour la réhabilitation du parcours de santé, qui inclut 18 modules en pin de classe 4 rondoni, correspondant au parcours existant.

Les sociétés MANV de Cournon d'Auvergne (63) et ALTRAL MEFRAN de Chappes (63) ont envoyé des propositions.

Devis MANV : 33 894 € 38 HT pour 18 modules

Devis ALTRAD – MEFRAN : 11 746 € 00 HT pour 10 agrès + 14 070 € 00 HT Fitness 9 agrès gris

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Retient le devis de MANV pour un montant total de 33 894 € 38 HT. Les modèles proposés s'adaptent plus efficacement au milieu forestier.
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

VOTE : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération n°MA-DEL-2025 - 24 : Devis Aménagement Ancienne Poste – Projet par l'Association « L'ivresse des livres » le bateau libre

Le Maire expose au conseil municipal que le Bateau libre est un café bibliothèque ludothèque porté par l'Association « L'ivresse des livres ».

Ce projet consiste à ouvrir un lieu de convivialité chaleureux et accueillant qui contribue à animer la vie locale ; un lieu de vie autour d'un café bibliothèque ludothèque au service des enfants, des jeunes et leurs familles ; un lieu pour créer du lien et aller vers les personnes, les cultures mises en service de l'accompagnement des jeunes.

Le local de l'Ancienne Poste, Route de Peyrat, convient pour accueillir cette initiative.

Des aménagements sont à prévoir et des mises aux normes. Des devis d'électricité, de plomberie, de menuiseries et de maçonnerie ont été demandés :

- EI GRAND JEAN à Saint Fiel : 5 758 € 56 HT
- LIONEL PLOMBERIE à Saint-Chabrais : 3 515 € 00 HT
- MENUISERIE GANSOINAT à Chénérailles : 5 931 € 37 HT
- VLM Construction – Mr VERNADE à Puy-Malsignat : 464 € 04 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide ce projet
- Accepte les devis précités ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2025 - 25 : Jardin du souvenir - Devis

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe un espace destiné à la dispersion des cendres au cimetière de Chénérailles. Ce lieu de recueillement n'est pas indiqué ni aménagé. Un devis a été demandé à Monsieur CHAPUZET Kévin, il s'élève à 1798 € 20 HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis présenté par Monsieur CHAPUZET Kévin pour un montant de 1 798 € 20 HT
- Autorise le Maire à signer celui-ci.

VOTE : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2025 - 26 : Cession à titre gratuite d'une bande de terrain « chemin du Chatelard »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire du terrain cadastré AI 134, situé sur le Chemin du Chatelard, désire le céder à titre gratuit à la Commune. Conformément à l'accord conclu avec la vendeuse, la transaction se fera par le biais d'un acte administratif.

Toutefois, quelques membres du Conseil Municipal veulent préciser dans cette délibération que cet espace ne doit pas servir à élargir le chemin, mais plutôt être aménagé pour faciliter la circulation des piétons et leur offrir un lieu de repos avec l'installation d'un banc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la cession gratuite de cette parcelle par 11 voix pour et 1 contre.
- Dit que leur souhait soit respecté
- Autorise le Maire à signer l'acte Administratif

VOTE : 11

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2025 - 27 : Demande de Subvention exceptionnelle « concours Départemental Chevaux de Trait » - Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Trait.

Vu la demande de subvention exceptionnelle du Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Trait en date du 18 juin 2025 pour un montant de 3 000 € ;

Considérant que la demande d'aide financière du Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Trait concerne l'organisation du 35^{ème} concours Départemental de Chevaux de Trait qui aura lieu cette année à Chénérailles.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

VOTE : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2025 - 28 : Convention Territoriale Globale - CAF.

Le Maire donne lecture de la convention Territoriale Globale établi entre la CAF et la Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine, les communes d'Auzances, Chénérailles et de Lavaveix-Les-Mines.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré :

- Accepte la Convention Territoriale Globale établi par la CAF
- Autorise le Maire à signer la convention

VOTE : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2025 - 29 : Remplacement photocopieur - Devis

Une consultation a été faite pour le remplacement du photocopieur de la Mairie.

L'option location avec maintenance sur 5 ans a été retenue.

Après examen des propositions et en avoir délibéré, il est décidé d'accepter l'offre formulée par la société Bureau et gestion à Montluçon.

Matériel Multifonction Couleur Neuf KONICA MINOLTA C251 i
Module connexion informatique – Fax – Scanner – Mode livret
Contrat de maintenance comprenant consommables – Durée de 5 ans
Montant de la location 73 € HT par mois (21 trimestres)

Maintenance :

Copie Noir A4 : 0,00321 € HT / Copie

Copie Couleur A4 : 0,03216 € HT / Copie

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir.

VOTE : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°MA-DEL-2025 - 30 : Enfouissement des lignes France Télécom « Rue Alcide Sarre » - Devis

Par une délibération n° MA-DEL-2023-48 du 1er décembre 2023, le Maire a annoncé au conseil municipal la décision de procéder à l'enfouissement des réseaux basse tension rue Alcide Sarre, cette mesure se rapportant à l'éclairage public.

Lors d'une réunion de chantier pour le démarrage de ces travaux, on a constaté la présence de poteaux France Télécom à l'extrémité de cette rue. Il serait déraisonnable de ne pas profiter de cette opportunité pour enterrer le réseau France Télécom.

Le coût estimé par SOCALEC pour le prolongement de l'enfouissement des lignes de télécommunication est de 10 993 € HT. Un devis supplémentaire a également été demandé pour la reprise de l'alimentation des Triflash de l'école, s'élevant à 5 763 € HT.

Le devis de France TELECOM s'élève à 1 737 € 72 HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés.
- Autorise le Maire à signer les devis.

VOTE : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Monsieur le Maire propose l'achat d'une tablette informatique pour l'atelier des employés municipaux avec carte SIM, 15 euros par mois.

Monsieur Le Maire nous informe en ce qui concerne le camping municipal que le liquidateur judiciaire attend une proposition financière de la Mairie pour le rachat du camping, montant proposé : 15 000 €.

Monsieur Pierre DURET nous fait une proposition d'achat pour la maison communale qui se trouve à proximité du « GAM VERT » (4 pour, 6 contre, 1 abstention).

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu des courriers de remerciement de certaines Associations suites aux subventions accordées par la Commune.

Tour de table :

Michel REMARS demande où en sont les travaux prévus pour la buse dans le chemin de la Forêt, réponse de Monsieur le Maire : nous attendons des conditions climatiques plus favorables pour débiter ces travaux. Stand Lemasson où en sont les travaux, réponse de Monsieur Le Maire ; pas de réponse de l'artisan pour le moment.

Michel ALANORE demande pour enlever les ronces et la végétation autour des tables de piques niques au-dessus du Grand Etang à la Forêt.

Réponse de Monsieur Le Maire : les employés communaux vont s'y employer.

Nettoyage de la plage ? Réponse de Monsieur le Maire : les employés vont le faire à l'aide du rotofil.

Yves GROS question ? l'herbe qui pousse entre les pavés dans la Grande Rue, réponse : cela va être fait.

Marie-Thérèse HENAUT-CORBRION question ? Nettoyage balcon de la MDLC ? Secours catholique envahi par la végétation, logement ouvert, fermer la porte à clef.

Laëtitia LUQUET nous informe du nombre d'élèves au collège. En ce qui concerne le Maîtrise nous avons reçu quatre à cinq candidatures, retenu la personne déjà présente l'an dernier.

Antoine GALINDO : quel devenir du bâtiment de la COMCOM et des anciens ateliers municipaux ? réponse de Monsieur le Maire, demande a été faite auprès de la Présidente afin d'acquiescer ces locaux.

Michèle MAUME : le logement d'urgence a été nettoyé pour un montant de 2 100 €, ce dernier était envahi par les puces. Tout l'électroménager est à changer sauf la gazinière.

L'étang de baignade est mal signalé dans un sens à hauteur de la Route de Villemonteix. Quand les nouveaux propriétaires vont-ils ouvrir le restaurant le « COQ D'OR » ? Réponse : en attente des autorisations administratives.

Sandrine BERNARD informe que le pot de départ de M. et Mme RULLIERE est le 04 juillet 2025. Monsieur Le Maire propose de remettre la médaille de la municipalité à cette occasion.

Stéphanie GUIOMAR : A quelle date est prévue le vernissage de l'atelier Photo ? Réponse : les invitations vont nous être adressées sous peu. La réfection de l'Impasse du Chatelard est en train de lâcher par endroit. Réponse de Monsieur le Maire : je vais contacter l'Entreprise dans le cadre de la garantie des travaux.

Séance levée à 23h40

